



GRANULÉS APPÂT

Granulés mouches

Nouvelle
formule

- Granulés appât foudroyants
- Sans odeur
- Utilisation domestique et professionnelle

• Utilisation domestique et professionnelle





Insecticides

CARACTERISTIQUES

Fury Efficace et sûr, des solutions insecticides simples et radicales pour éliminer les insectes tout en assurant une totale sécurité et tranquillité

- Fury Granulés mouches est un appât mouches.
- Formule à base d'une matière active (l'Acétamipride) qui agit rapidement par contact et par ingestion. Les mouches arrêtent de se nourrir et meurent rapidement après avoir ingéré le produit.
- Sans odeur et facile d'emploi, il peut être utilisé dans les locaux à usage domestiques, professionnels ou d'élevage.
- Grâce à ses profils toxicologiques et écotoxicologiques favorables, Fury granulé mouche est sûr d'emploi avec un impact limité sur l'environnement.

COMPOSITION CHIMIQUE DU PRODUIT ACTIF :

- Acétamipride CAS 160430-64-8, 0.5% (m/m)
Z-9- tricosène CAS 27519-02-4, 0.06% (m/m)
- Contient un amérisant
- Type de produit: 18 (insecticide)
- Formulation: appât prêt à l'emploi
- Date de péremption: 3 ans

CONDITIONNEMENT

PRODUIT	GENCOD	UNITES PAR CARTON	CARTONS PAR COUCHE	CARTONS PAR PALETTES
Fury Granulés mouches	3172350137204	8	24	192

MODE D'EMPLOI

- Déposer les granulés sur les endroits où les mouches demeurent, passent ou se nourrissent (rebords de fenêtre, près des points d'eau, etc.).
- 1 dose approximative de 25g pour traiter 10m² de surface à protéger.
- Remplacer le produit toutes les 1 à 6 semaines selon le niveau d'infestation.
- En cas d'application sur un sol, placer l'appât dans une coupelle.
- Placer les postes d'appâtage hors de portée des animaux. Pour augmenter l'attractivité, pulvériser de l'eau sur les granulés. Conserver le produit à l'abri de l'humidité.
- Pour stopper l'action biocide du produit, ramasser les granulés et les éliminer conformément aux instructions de « Précautions d'emploi ».



CONSEILS DE PRUDENCE

- Conserver hors de la portée des enfants.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Contacter le centre anti-poison le plus proche.
- Ne pas respirer les poussières.
- Eliminer l'emballage vide et le produit non utilisé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie.
- Ne pas jeter les résidus dans les égouts ou les cours d'eau.
- Ne pas réutiliser l'emballage vide.